



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 18 décembre 2013 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 20.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2013

CM-201312292

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2013

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Dépôt de la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

5 Rapports des services

5.1 Dépôt du Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du conseil

5.2 Don à la Ville de Montréal-Est de 48 lits de camp par monsieur Serge Lyonnais de Lyon Transport

5.3 Dépôt des Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

5.4 Étalement de la valeur imposable pour le rôle d'évaluation foncière 2014-2015-2016

5.5 Appui à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016-1)

5.6 Équité salariale

5.7 Transfert du surplus accumulé affecté

6 Règlements

6.1 Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement sur les taxes pour l'année 2014

- 6.2 Adoption - Règlement 713-94 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux abris d'hiver
- 6.3 Avis de motion - Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la réfection de l'avenue Courtemanche, des rues Ontario et De Montigny – TP-ST-2014-04 et le gainage d'égout
- 6.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le Réaménagement de l'intersection Marien et la construction d'un bassin de drainage – Place Marien (Terre 245)
- 7 Contrats**
- 7.1 Renouvellement des contrats en assurance de dommages – 2014-2015
- 7.2 Prolongation du contrat de gestion des archives – Archives Lanaudière
- 7.3 Modification au contrat de reconstruction du parc des Vétérans (projet DST-2012-57)
- 7.4 Octroi du contrat pour la fourniture d'une benne chauffante basculante de quatre (4) tonnes sur remorque (projet TP-ST 2013-66)
- 7.5 Octroi du contrat pour la fourniture d'une tondeuse frontale John Deere, série 1445 II, 4 X4 (projet TP-ST 2013-68)
- 7.6 Contrat d'entretien et de soutien des applications « Cesa » du fournisseur PG Solutions
- 8 Mandats de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Permanence de monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître
- 9.2 Embauche de madame Maryam Sargolzahi à titre d'ingénieure contractuelle à compter du 6 janvier 2014 pour une durée maximale de 10 mois
- 9.3 Embauche d'un journalier permanent et de deux journaliers auxiliaires en remplacement à la Direction des travaux publics et des services techniques
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don à l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est
- 10.2 Don à l'organisation Rencontres Sportives Malagasy à Montréal pour la tenue d'une soirée du Nouvel An
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

CM-201312293 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201312294 3.1

Le greffier dépose séance tenante la liste des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 18 décembre 2013.

RAPPORTS DES COMMISSIONS 4

RAPPORT DES SERVICES 5

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

CM-201312295 5.1

Le greffier dépose, séance tenante, le Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil.

DON À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DE 48 LITS DE CAMP PAR MONSIEUR SERGE LYONNAIS DE LYON TRANSPORT

CM-201312296 5.2

Considérant que monsieur Serge Lyonnais a reçu d'un client anonyme 48 lits de camp neufs;

Considérant qu'il désire faire don à la Ville de Montréal-Est de ces lits de camp pour utilisation au besoin dans le cadre de la mission "Aide aux personnes sinistrées" du Plan de mesures d'urgence de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter le don de 48 lits de camp de la part de monsieur Serge Lyonnais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CM-201312297 5.3

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères mesdames Anne St-Laurent, Monique Major, Françoise Lachapelle et Sylvie Dauphinais et des conseillers messieurs John Judd et Michel Bélisle.

ÉTALEMENT DE LA VALEUR IMPOSABLE POUR LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2014-2015-2016

CM-201312298 5.4

Considérant que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, déposé le 11 septembre 2013, entrera en vigueur le 1er janvier 2014;

Considérant que la hausse moyenne des évaluations foncières est de 6.81 % pour Montréal-Est;

Considérant que le nouveau rôle d'évaluation foncière entraîne des variations inégales de valeurs foncières sur le territoire de Montréal-Est;

Considérant que la municipalité doit utiliser le maximum de mesures pertinentes afin d'atténuer la variation annuelle des montants payables en taxes basées sur les valeurs inscrites à son rôle d'évaluation foncière et amoindrir les déplacements de fardeau fiscal entre les contribuables à la suite de l'entrée en vigueur du rôle.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De se prévaloir, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, de l'étalement de la valeur imposable découlant de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2014, du nouveau rôle d'évaluation foncière et d'appliquer cet étalement aux valeurs inscrites à ce rôle pour les années 2014, 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À L'ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE POUR LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS (RCA12-27016-1)

CM-201312299 5.5

Considérant que pour modifier son Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016-1), l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve doit obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

Considérant que pour obtenir cette approbation, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve doit obtenir l'appui des villes et arrondissements limitrophes touchés par le projet de modification de son réseau de camionnage;

Considérant que l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sollicite l'appui de la Ville de Montréal-Est dans le cadre de cette modification.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'aviser l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve que la Ville de Montréal-Est est favorable au projet de modification du réseau de camionnage tel que soumis par l'arrondissement dans le cadre du Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉQUITÉ SALARIALE

CM-201312300

5.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est a le devoir de procéder à l'élaboration d'un programme distinct d'équité salariale particulièrement pour ses cols blancs dans le cas présent;

Considérant que la Ville de Montréal-Est devait avoir complété celui-ci le 31 décembre 2010;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est une Ville défusionnée de la Ville de Montréal et que par conséquent elle est répartie avec les conventions de la Ville de Montréal;

Considérant que plusieurs de ses emplois coïncident avec les titres et descriptifs des emplois de la Ville de Montréal;

Considérant que le transfert des ajustements des taux de l'équité de la Ville de Montréal pour certains emplois évite les pénalités payables sur ceux-ci jusqu'à concurrence de montant de l'équité de Montréal;
Considérant qu'un grief a été déposé par le syndicat des cols blancs afin de protéger ses membres des ajustements de l'équité des emplois de Montréal suite aux transferts des conventions;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a déjà comptabilisé à ses livres des provisions en vue du paiement de l'équité salariale;

Considérant que le Comité est venu à une entente concernant le programme distinct d'équité salariale des cols blancs de la Ville de Montréal-Est et qu'il faudra par la suite procéder au maintien de celui-ci, et ce, tous les 5 ans.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter le transfert des ajustements des taux de l'équité de la Ville de Montréal pour les emplois nous concernant à l'exercice d'équité de la Ville de Montréal-Est et d'autoriser la signature de la lettre d'entente à cet effet et d'autoriser les affichages, démarches, changements aux échelles salariales et paiements suite à l'application du programme d'équité salariale des cols blancs de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ

CM-201312301

5.7

Considérant que le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est affiche un degré de solvabilité d'environ 76 %;

Considérant que plusieurs ententes de transfert ont été réglées dans l'année 2013 pour les employés de la Ville de Montréal-Est qui sont demeurés à l'emploi de la Ville de Montréal (pompiers, cols blancs, cadres);

Considérant que la Ville de Montréal-Est avait affecté une partie de son surplus accumulé pour acquitter les déficits de solvabilité de ces cas.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent ,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser un transfert des surplus accumulés affectés – Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est de l'ordre de huit cent soixante-dix-sept mille dollars (877 000 \$) au fonds d'activités financières pour compenser les dépenses de l'année 2013 relatives au déficit de solvabilité qui concerne ces transferts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2014

CM-201312302

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un Règlement sur les taxes pour l'année 2014.

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-94 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER

CM-201312303

6.2

Considérant qu'une consultation publique a été tenue sur le projet de Règlement 713-94 – règlement modifiant le Règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux abris d'hiver;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 713-94 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux abris d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE, DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY - TP-ST-2014-04 ET LE GAINAGE D'ÉGOUTS

CM-201312304

6.3

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la réfection de l'avenue Courtemanche, des rues Ontario et De Montigny et le gainage d'égouts.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE DRAINAGE - PLACE MARIEN (TERRE 245)

CM-201312305

6.4

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le Réaménagement de l'intersection Marien et la construction d'un bassin de drainage - Place Marien (Terre 245)

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS EN ASSURANCE DE DOMMAGES - 2014-2015

CM-201312306

7.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'acquisition d'assurance de dommages;

Considérant les recommandations du Groupe René Laporte & associés à l'effet de renouveler le contrat avec les assureurs actuels pour l'année 2014-2015.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation du Groupe René Laporte & associés et de renouveler les contrats d'assurance de dommages pour les biens, le bris des équipements, les délits, la responsabilité civile primaire, la responsabilité civile excédentaire (complémentaire), la responsabilité d'administration municipale et automobile des propriétaires auprès du courtier BFL Canada inc;

D'autoriser à cet effet, une dépense, incluant les taxes applicables de 45 345 \$;

D'autoriser le paiement à l'Union des municipalités du Québec de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2014 de 11 982 \$;

D'inscrire au budget 2014 une somme de 5 000 \$ pour tenir compte des ajustements pouvant survenir en cours d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DU CONTRAT DE GESTION DES ARCHIVES - ARCHIVES LANAUDIÈRE

CM-201312307

7.2

Considérant que lors de la séance du 24 avril 2013, la Ville de Montréal-Est a adjugé un contrat de gestion des archives à l'organisme Archives Lanaudière afin que ce dernier entreprenne un tri parmi les documents conservés dans la voûte des archives historiques ainsi que dans les divers bureaux de la Ville;

Considérant que l'organisme réorganise le système de classement afin de faciliter la recherche de dossiers et que leurs employés affectés à la tâche sont formés sur le système de gestion des archives de la Ville;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme est satisfaite du travail effectué par Archives Lanaudière et que ceux-ci s'intègrent bien;

Considérant également que des mandats particuliers ont été confiés à Archives Lanaudière, mandats qui s'insèrent dans le cadre de leur travail de gestion des archives;

Considérant qu'à l'époque de l'octroi du contrat en 2013, le prix demandé par Archives Lanaudière était compétitif vis-à-vis ceux proposés par des concurrents du domaine privé;

Considérant qu'Archives Lanaudière est un organisme à but non lucratif.

Considérant que l'organisme Archives Lanaudière accepte de prolonger le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions que le contrat initial octroyé le 24 avril 2013 (CM-201304107) et ce pour l'année 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prolonger le contrat de service d'archivistique adjugé à Archives Lanaudière aux mêmes conditions que le contrat adjugé lors de la séance ordinaire du 24 avril 2013, soit un prix de 60 \$ / heure incluant les taxes, à raison de 2 jours par semaine pour 50 semaines débutant le 6 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATIONS AU CONTRAT DE RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS, PROJET DST-2012-57

CM-201312308 7.3

Considérant que des modifications sont nécessaires pour poursuivre les travaux;

Considérant que ces modifications ne représentent que 1,47 % d'augmentation des coûts par rapport au contrat initial;

Considérant que l'ingénieur, monsieur Marc-André Desrosiers de la firme MLC Associés inc. recommande ces changements.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver les modifications au contrat de reconstruction du parc des Vétérans (projet DST-2012-57), le tout tel qu'indiqué à l'ordre de changement numéro 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE BENNE CHAUFFANTE BASCULANTE DE QUATRE (4) TONNES SUR REMORQUE (PROJET TP-ST 2013-66)

CM-201312309 7.4

Considérant que certains équipements étaient prévus dans le budget 2013 pour renouveler la flotte de véhicules de la ville;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé;

Considérant que deux entreprises ont déposé une soumission, soit:

- Équipements Stinson (Québec) inc. pour un montant de 43 099,53 \$, taxes incluses;
- Insta-Mix pour un montant de 39 336,40 \$, taxes incluses;

Considérant qu'Insta-Mix est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'une benne chauffante basculante de quatre (4) tonnes sur remorque (projet TP-ST 2013-66) à Insta-Mix, pour un montant de 39 336,40 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE TONDEUSE FRONTALE JOHN DEERE, SÉRIE 1445 II, 4 X 4 (PROJET TP-ST 2013-68)

CM-201312310 7.5

Considérant que certains équipements étaient prévus dans le budget 2013 pour renouveler la flotte de véhicules de la Ville;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé;

- Considérant que seule l'entreprise Les Équipements Laguë (Centre agricole J.L.D. inc.) a déposé une soumission pour un montant de 22 420,12 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission est conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'une tondeuse frontale John Deere, série 1445 II, 4 X 4 (projet TP-ST 2013-68) à Les Équipements Laguë (Centre Agricole J.L.D. inc.), pour un montant de 22 240,12 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS "CÉSA" DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS

CM-201312311 7.6

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions dans leurs activités courantes, soit la Suite financière et le Gestionnaire municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour lesdites applications;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser le paiement de 25 770 \$ avant taxes au fournisseur PG Solutions pour l'entretien et le support des applications Suite financière et Gestionnaire municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE RONDEAU À TITRE DE CONTREMAÎTRE

CM-201312312 9.1

Considérant que monsieur Stéphane Rondeau a été embauché à titre de contremaître le 30 septembre 2013 (résolution CM-201309246);

Considérant que monsieur Rondeau a été soumis à une période de probation de trois mois;

Considérant que la période de probation se termine le 30 décembre 2013;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Rondeau.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître.

Le maire vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MADAME MARYAM SARGOLZAHİ À TITRE D'INGÉNIEURE CONTRACTUELLE À COMPTER DU 6 JANVIER 2014 POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE 10 MOIS

CM-201312313 9.2

Considérant qu'en l'absence de madame Christiane Richard, ingénieure, il y a lieu d'autoriser l'embauche de madame Maryam Sargolzahi à titre d'ingénieure contractuelle;

Considérant que la rémunération de madame Sargolzahi sera de 72 000 \$ par année et que son horaire de travail sera de 35 heures du lundi au jeudi;

Considérant que le contrat prendra fin au plus tard le 1er novembre 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher madame Maryam Sargolzahi à titre d'ingénieure contractuelle aux conditions mentionnées précédemment, et ce, à compter du 6 janvier 2014;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, un contrat de travail avec madame Sargolzahi à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER PERMANENT ET DE DEUX JOURNALIERS AUXILIAIRES EN REMPLACEMENT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

CM-201312314 9.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire combler un poste de journalier permanent et deux journaliers auxiliaires en remplacement;

Considérant qu'un affichage a été réalisé du 14 au 29 novembre 2013;

Considérant que les entrevues et les tests d'évaluation auront lieu sous peu et que ces postes doivent être comblés dans les meilleurs délais.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à combler les trois postes de journalier à la Direction des travaux publics et des services techniques aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter d'une date à être déterminée, le tout conditionnel à ce que les candidats réussissent l'examen médical et qu'ils produisent un certificat de bonne conduite et une analyse de crédit.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Couto
Mme la conseillère Anne St-Laurent,

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE POINTE-AUX-TREMBLES / MONTRÉAL-EST (PAT/ME)

CM-201312315 10.1

Considérant que l'Association bénévole PAT / ME est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat le maintien à domicile;

Considérant que leur mission est d'offrir des services aux personnes âgées ou à profil gérontologique qui sont défavorisées et en perte d'autonomie;

Considérant que l'Association fête cette année son 35e anniversaire d'existence et souhaite remercier les bénévoles en leur organisant une fête;

Considérant que l'Association bénévole PAT / ME est un organisme accrédité de catégorie C de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 300 \$ à l'Association bénévole PAT / ME afin de pouvoir continuer à aider les personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À L'ORGANISATION RENCONTRES SPORTIVES MALAGASY À MONTRÉAL POUR LA TENUE D'UNE SOIRÉE DU NOUVEL AN

CM-201312316 10.2

Considérant que l'organisation Rencontres Sportives Malagasy à Montréal demande, dans un document non personnalisé, une contribution à son souper du Nouvel An;

Considérant qu'il n'existe aucun lien entre la Ville de Montréal-Est et ladite organisation;

Considérant que les demandes de ce type ne sont généralement considérées que pour les organismes oeuvrant dans Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rejeter la demande de contribution de l'organisme Rencontres Sportives Malagasy à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201312317

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
